

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

MEMBRES
EN EXERCICE : 35

L'an deux mille vingt-trois et le trente novembre à 18 heures 30,

MEMBRES
PRESENTS : 31

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES
REPRESENTES : 4

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCHELLES, Adjointes.

DATE DE LA
CONVOCATION :
24 novembre 2023

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Sophie CUCCHI-GILAS, Vincent BOUTEILLE, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Pamela PONSART, Jimmy BESSAIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Guy PORCEDO, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

DELIBERATION
2023-117

Etaient représentés par procuration :

Fouzia BOUKERCHE par Hervé GRANIER
Pascal NALIN par Antonio MUJICA
Valérie SANNA par Corinne D'ONORIO DI MEO
Sylvia POLLET par Vincent BOUTEILLE

OBJET :

**AVIS DU CONSEIL
MUNICIPAL SUR LES
OUVERTURES
DOMINICALES
DES COMMERCES POUR
L'ANNEE 2024**

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu la loi n° 2015-90 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu la loi n° 2016-1088 du 08 août 2016, et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants,

Vu le Code du Travail et notamment ses articles L.3132-26, L.3132-27 et R.3132-21,

Vu les avis des Organisations Syndicales d'employeurs et de salariés intéressées,

Au terme des dispositions de l'article L.3132-26 du Code du Travail, dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, des dérogations peuvent être accordées par le Maire.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de ce dimanche excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Les demandes de dérogations suivantes ont été réceptionnées en mairie :

- SECTEUR DU COMMERCE DE DETAIL

- **Etablissement PICARD** (Petit Chemin d'Aix)

- Dimanche 08 décembre 2024 (selon situation du magasin)

- Dimanche 15 décembre 2024

- Dimanche 22 décembre 2024

- Dimanche 29 décembre 2024

- **Etablissement CARREFOUR MARKET** (Petit Chemin d'Aix)

- Dimanche 07 janvier 2024

- Dimanche 31 mars 2024

- Dimanche 12 mai 2024

- Dimanche 19 mai 2024

- Dimanche 14 juillet 2024

- Dimanche 03 novembre 2024

- Dimanche 10 novembre 2024

- Dimanche 01 décembre 2024

- Dimanche 08 décembre 2024

- Dimanche 15 décembre 2024

- Dimanche 22 décembre 2024

- Dimanche 29 décembre 2024

Etablissement LIDL (Petit Chemin d'Aix et Avenue de Nice)

- Dimanche 01 décembre 2024

- Dimanche 08 décembre 2024

- Dimanche 15 décembre 2024

- Dimanche 22 décembre 2024

- AUTRES SECTEURS :

Etablissements du secteur automobile :

- Dimanche 14 janvier 2024

- Dimanche 17 mars 2024
- Dimanche 16 juin 2024
- Dimanche 15 septembre 2024
- Dimanche 13 octobre 2024

Où l'exposé des motifs rapporté,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

De donner un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2024 aux dates suivantes :

- Pour le secteur du commerce de détail :
 - Dimanche 31 mars 2024
 - Dimanche 12 mai 2024
 - Dimanche 19 mai 2024
 - Dimanche 08 décembre 2024
 - Dimanche 15 décembre 2024
 - Dimanche 22 décembre 2024
 - Dimanche 29 décembre 2024
- Pour le secteur automobile :
 - Dimanche 14 janvier 2024
 - Dimanche 17 mars 2024
 - Dimanche 16 juin 2024
 - Dimanche 15 septembre 2024
 - Dimanche 13 octobre 2024

Article 2 :

De préciser que la Métropole d'Aix-Marseille sera saisie pour avis conforme.

Article 3 :

De dire que les dates seront définies par un arrêté.

Fait à Gardanne, le 04 décembre 2023

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages exprimés

Par 30 voix POUR (Groupe de la Majorité, JM. LA PIANA, MC. RICHARD, G. PORCEDO, P. SPREA, L. DESHAIES - B. PRIOURET - K. BENSADI)

Par 5 voix CONTRE (C. JORDA, S. GAMECHE, J. GUIDINI-SOUCHE, P. PONSART, J. BESSAIH)



Le Maire

Hervé GRANIER

Affiché le :

6 DEC. 2023

Pour le Maire et par délégation
Antonio MUJICA - 1^{er} Adjoint